

Abeilles et Fleurs

REDACTION - ADMINISTRATION - PUBLICITE : 15, Place Billard, CHARTRES (E.-et-L.)

C. C. P. 99-49-17 Paris

Abonnement : France 160 frs par an — Etranger 260 frs

Téléphone : 12-14

Publicité « extra-apicole ». Agence Chimot, 3, rue d'Amboise, Paris (2°), (Tél. Richelieu 51-76)

SOMMAIRE

	Pages
Les livres propos de Georges DELAMARE	1
Les livres propos d'Alin CAILLAS	2
Ruches fixes, par Gérard CARPEZA	3
Une méthode de transvasement facile, par A. PIDOU	4
Abeilles et Fausse Teigne, par Paul BERNIER	5
Diverses questions, par Abbé Jean MOULIN	6
Le Conseil du Grand-Père : Travaux	7
Radiesthésie, par LEVIEUX Charles	8
Les lavandes, par Henri-Jean BRUN	9
Comment j'utilise les essaims volages, par Pierre AUGÉAY	12

Les livres propos de Georges DELAMARE

Georges Delamare, chroniqueur de la radio bien connu, a tenu le 8 mai dernier les « Livres Propos » dont on lira le texte ci-dessous. C'est grâce à l'intervention de l'Union Apicole d'Aulnay-sous-Bois, en la personne de son trésorier-secrétaire, grâce aux documents et aux renseignements fournis par ce dernier que Georges Delamare a pu prendre à la radio nationale, la défense des abeilles et des oiseaux. Nous remercions Georges Delamare et le trésorier-secrétaire de l'Union Apicole d'Aulnay-sous-Bois. Puissent ces paroles être entendues du ministère de l'Agriculture et les abeilles et les oiseaux être enfin protégés.

A. et F.

Dire qu'il faut, chaque année, chaque printemps, plaider la même cause, enfler la voix pour réveiller les juges. Aujourd'hui, comme naguère et comme bientôt, nous t'exhortons, Ministère de l'Agriculture à prendre en pitié les oiseaux et les abeilles. Puisque l'un de tes privilèges est de les protéger, les oiseaux, les abeilles puisque tu ne manques jamais d'enseigner que l'oiseau est un infatigable destructeur d'insectes nuisibles, que l'abeille doit nous être plus sacrée encore, depuis l'emploi médico-pharmaceutique de la gelée royale, alors, alors, Ministère de l'Agriculture, ne permets pas un instant de plus l'usage inconsidéré des produits herbicides ! Ne tolère pas davantage que soient épandus à tort et à travers, dans les cultures, ces poisons qui tuent en même temps l'excellent et le détestable, les amis et les ennemis, qui détruisent indifféremment les fleurs des champs et les plantes parasites. Nous en avons besoin, de ces fleurs des champs, si nous voulons que les abeilles butinent. Le cultivateur, lui, les déteste, et c'est son droit, il les tient pour funestes à ses récoltes, peu lui importe qu'elles soient mellifères et que leur disparition entraîne celle des abeilles ! Et d'arroser arroseras-tu à grands flots de toxique. Le principal est que prospèrent les céréales et les betteraves ! Quant aux abeilles, quant aux oiseaux qui aspirent et picorent la mort, tant pis pour eux.

Comment concilier les droits des uns et des autres ? Comment faire en sorte que l'abeille et l'oiseau soient protégés tout autant que le maître des champs. Ça, Ministère de l'Agriculture, c'est ton affaire, cela regarde ta science et ton expérience agronomiques. Mais, bon sang, fait quelque chose ! Ne te borne pas à répondre aux apiculteurs quand tu daignes leur répondre ! — des lettres dilatoires ! Ordonne, par exemple, que les herbicides soient employés avant la floraison, ou que les plantes donneuses de miel soient arrachées ou fauchées avant l'aspersion. Exige enfin que reste fleuri le manteau vert des prés, si tu ne veux pas entendre le grand Bonhomme crier dans sa tombe :

Filles de la lumière, abeilles,

Envolez-vous de ce manteau.

G. DELAMARE.

Renouvellement des abonnements

Pour le renouvellement des abonnements nous demandons à ceux qui ont payé leur abonnement en juillet de l'an dernier, de bien vouloir renouveler leur abonnement au plus tôt. Pour ceux qui ne se souviennent plus quand leur abonnement a été payé nous inscrivons sur leur bande-adresse « ce numéro est le dernier de votre abonnement » lorsqu'ils reçoivent le dernier numéro de leur abonnement; nous leur enverrons encore le numéro suivant en inscrivant en rouge sur la bande-adresse « votre abonnement est terminé » mais nous vous demandons de bien vouloir renouveler votre abonnement avant la réception de ce numéro, à l'avance nous vous en remercions vivement.

Le montant de l'abonnement est de 160 francs par an à verser par mandat carte ou chèque postal à « Abeilles et Fleurs », 15, place Billard, Chartres C. C. P. 9949-17 Paris.

Lors du renouvellement de votre abonnement, adressez-nous une liste d'apiculteurs de votre connaissance qui ne sont pas abonnés à « Abeilles et Fleurs » et nous leur enverrons trois numéros gratuitement.